
PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Le jeudi 4 mai 2017 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

Commissaires présent(e)s :

Mme Michèle D. Biron, présidente

Conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent

Mme Christine Gosselin, vice-présidente

Conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal

Mme Marie Cinq-Mars

Mairesse, Outremont

Mme Michelle Di Genova Zammit

Conseillère d'arrondissement, Anjou

M. Manuel Guedes

Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Pierre L'Heureux

Conseiller d'arrondissement, Verdun

Mme Nathalie Pierre-Antoine

Conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Giovanni Rapanà

Conseiller de la ville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Anne-Marie Sigouin

Conseillère de la ville, Sud-Ouest

Le quorum est atteint

Aussi présentes :

Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design au comité exécutif

Mme Élane Gauthier, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

Assistance : 10 citoyens et représentants d'organismes

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Commission, Mme Michèle D. Biron, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 10 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle explique que la Commission tient ce soir la deuxième d'une série de quatre assemblées publiques réservées à l'audition des mémoires de citoyens et d'organismes qui ont souhaité se faire entendre sur les orientations contenues dans le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*.

Après s'être présentée, la présidente demande aux membres de la Commission de faire de même. Elle souligne ensuite la présence dans la salle de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design au comité exécutif ainsi que de Mme Élane Gauthier, conseillère en aménagement à la Division du patrimoine, qui est une composante de la Direction de l'urbanisme au Service de la mise en valeur du territoire.

La présidente rappelle le mandat qui a été donné à la Commission de formuler des recommandations pour amener la Ville à adopter, en août prochain, une version finale du Plan d'action, qui permettra de relever les défis qui se posent en patrimoine dans le contexte actuel à Montréal. Elle décrit la démarche ouverte qui a conduit à la rédaction du projet soumis à la consultation, puis les moyens par lesquels la population a été invitée à participer à ce processus. La présidente précise que la Commission a reçu près d'une quarantaine de demandes de citoyens et d'organismes souhaitant présenter un mémoire ou une opinion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Christine Gosselin, appuyée par Mme Michelle Di Genova Zammit, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal: audition des mémoires et période de questions des membres de la Commission

Avant de céder la parole au premier invité, la présidente donne quelques consignes aux intervenants inscrits. Ceux-ci sont priés de présenter succinctement leurs principales idées dans un premier temps. Ils pourront ensuite répondre aux questions et échanger avec les commissaires, le tout pour une durée approximative de vingt minutes.

3.1. M. MARTIN THIVIERGE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

Le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) tient tout d'abord à faire valoir que les métiers d'art ont toujours été étroitement liés au patrimoine matériel de Montréal. Partant de cette perspective, et comme M. Thivierge l'explique, l'organisme déplore le fait que les artisans des métiers d'art, acteurs incontournables sans qui le patrimoine matériel n'existerait pas et sans qui le patrimoine immatériel des savoir-faire perdrait une bonne part de son contenu, demeurent à peu près absents du débat sur le patrimoine montréalais.

Après avoir décrit la démarche entreprise en 2011 pour identifier et regrouper les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine, notamment afin de définir des normes et standards professionnels pour ces travailleurs spécialisés, M. Thivierge présente les quatre grandes recommandations que le CMAQ invite la Ville à prendre en considération dans l'élaboration de son Plan d'action en patrimoine. Ces recommandations touchent la reconnaissance des artisans, la préservation des savoir-faire, l'ouverture des procédures d'appels d'offres municipaux à leur expertise et enfin, l'exemplarité de la Ville en tant que partenaire du milieu et en tant que propriétaire et gestionnaire de bâtiments patrimoniaux, comme en fait foi le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Marie Cinq-Mars	Demande comment favoriser la recours aux services d'artisans spécialisés pour les travaux d'entretien ou de restauration de bâtiments municipaux alors que les permis sont délivrés par 19 arrondissements différents / Suggère de sensibiliser les comités consultatifs d'urbanisme ou les équipes en arrondissement à l'importance de miser sur l'expertise de ces artisans spécialisés.
Mme Christine Gosselin	Demande des précisions au sujet de la recommandation portant sur l'inclusion des artisans dans la communauté des acteurs considérés par la Ville pour la mise en œuvre du Plan d'action / S'interroge sur la persistance de lacunes dans les pratiques en arrondissement, qui tendent pourtant de plus en plus à intégrer le recours aux services d'artisans spécialisés.
Mme Anne-Marie Sigouin	Reconnaît l'importance de sensibiliser les élus et les Montréalais de manière générale au rôle essentiel que jouent les artisans et gens de métier dans la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel / S'interroge sur l'existence d'une catégorie « métiers » ou « artisans » dans l'Opération patrimoine, qui vise à célébrer le patrimoine matériel et immatériel de Montréal.
M. Pierre L'Heureux	Suggère de miser sur le rôle que peuvent jouer les directions d'aménagement urbain en arrondissement pour informer les citoyens des meilleures pratiques en matière de rénovation de bâtiments patrimoniaux (meilleurs matériaux, rapport qualité-prix, etc.).
Mme Michèle D. Biron	Suggère de diffuser le répertoire des artisans ayant obtenu le statut de professionnels en architecture et patrimoine par le CMAQ auprès des agents d'immeubles.

3.2. M. JEAN-FRANÇOIS LACHANCE, PROPRIÉTAIRE FONDATEUR, ATELIER L'ÉTABLI

En tant qu'artisan fondateur d'une entreprise de menuiserie et ébénisterie patrimoniale ayant restauré, depuis 2002, plus d'un millier de façades de bâtiments historiques classés ou non dans les vieux quartiers montréalais, M. Lachance souhaite essentiellement attirer l'attention des commissaires sur le manque de reconnaissance institutionnelle du travail de l'artisan qui prévaut à Montréal et sur les obstacles structureaux que ceux-ci rencontrent dans leur pratique au quotidien.

M. Lachance identifie à ce titre plusieurs éléments précis qui font en sorte que la Ville non seulement ne valoriserait pas les savoir-faire nécessaires à la conservation et à la protection du patrimoine bâti, mais aussi qu'elle nuirait, par certaines de ses pratiques, à l'entretien et à la préservation du patrimoine bâti montréalais (réglementation sur l'octroi des contrats publics qui considère l'artisan comme un fournisseur et non comme un sous-traitant, validations de compétences basées sur des

critères quantitatifs et non qualitatifs, etc.). M. Lachance cite divers exemples récents de travaux de restauration de bâtiments patrimoniaux municipaux mal réalisés, par des personnes non qualifiées. Le mémoire qu'il dépose, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions, présente sept recommandations portant sur des mesures concrètes que la Ville pourrait mettre de l'avant afin de permettre aux artisans d'opérer dans un cadre professionnel sécurisant et sécurisé.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Pierre L'Heureux	Demande si les obstacles cités se posent également pour ce qui concerne l'implication des artisans dans des projets de restauration de bâtiments patrimoniaux privés / S'interroge sur les mesures que la Ville pourrait adopter pour encadrer les interventions faites sur des édifices privés cités, ou dont la valeur patrimoniale est reconnue.
Mme Anne-Marie Sigouin	Reconnait l'intérêt de sensibiliser les élus et le public aux difficultés que rencontrent les artisans pour arriver à vivre de leur métier / Accueille favorablement la recommandation de mettre en œuvre des mécanismes plus fins pour assurer que les entrepreneurs généraux fassent appel à des artisans formés pour leurs projets de restauration de bâtiments patrimoniaux.
Mme Christine Gosselin	Demande une précision au sujet de la recommandation visant la reconnaissance et la protection de l'artisan comme sous-traitant et non comme simple fournisseur / Reconnaît les risques d'interruption de la chaîne de transmission des savoir-faire là où la Ville laisse place à du travail mal réalisé sur ses bâtiments patrimoniaux.
Mme Michèle D. Biron	Demande quels sont les moyens à la disposition des architectes pour garantir le recours aux services d'artisans qualifiés dans les projets de restauration patrimoniale.

3.3. M. VICTOR BALSIS ET M. GAÉTAN AUGER, REPRÉSENTANTS, AMIS DU COURANT SAINTE-MARIE

M. Balsis débute en présentant les Amis du courant Sainte-Marie, organisme à but non lucratif regroupant des citoyens du secteur du Pied-du-Courant qui s'intéressent à l'accès au fleuve et à ses berges. L'organisme milite pour la préservation du patrimoine bâti dans le secteur et invite tout particulièrement la Commission à se pencher sur les vues exceptionnelles qui méritent d'être protégées.

À cet effet, les Amis du courant espèrent voir la Ville, à travers la mise en œuvre de son Plan d'action en patrimoine, veiller à la conservation des dernières fenêtres sur le fleuve qui existent actuellement, notamment en s'attaquant à la question des panneaux publicitaires qui bloquent les perspectives intéressantes et altèrent le paysage urbain. M. Balsis termine en citant les trois recommandations visant cet objectif qui sont contenues dans le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Manuel Guedes	Reconnait l'importance de protéger les vues et partage les préoccupations exprimées / Propose d'aller plus loin en mettant en place des aménagements permettant d'apprécier les vues exceptionnelles (tours d'observation par exemple).
Mme Marie Cinq-Mars	Accueille favorablement la recommandation visant la préparation d'une liste des perspectives à protéger à Montréal / Propose que la vue sur la sculpture de Calder au Parc Jean-Drapeau y soit incluse.
M. Pierre L'Heureux	Indique que le Plan d'urbanisme reconnaît déjà des vues à protéger, entre autres les vues sur le mont Royal / Précise que l'interdiction visant l'installation de panneaux publicitaires à certains endroits est également incluse dans le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal / Mentionne d'autres outils de planification qui permettent de protéger certaines percées visuelles.
Mme Christine Gosselin	Considère intéressante la référence à l'approche de la Corse pour la protection des cônes de vues / Cite l'expérience de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, qui entend porter en appel la décision de la Cour supérieure ayant invalidé son règlement sur l'affichage qui interdisait la présence de panneaux-réclames sur son territoire.

3.4. MME FRANCE VANLAETHEM, PROFESSEURE ÉMÉRITE, ÉCOLE DE DESIGN, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL ET PRÉSIDENTE, DOCOMOMO QUÉBEC

Association vouée à la connaissance et à la sauvegarde de l'architecture novatrice du XX^e siècle, Docomomo Québec accueille favorablement la priorité que le projet de Plan d'action accorde à la préservation de l'identité urbaine montréalaise. Mme Vanlaethem se désolé toutefois de constater que le document ne fait pas de distinction entre le patrimoine moderne et ancien. Cette distinction serait pourtant fondamentale pour assurer une compréhension plurielle de l'identité et du patrimoine montréalais, attentive aux réalisations de l'architecture et de l'urbanisme modernes.

Mme Vanlaethem s'interroge plus particulièrement sur la pertinence de privilégier à tout prix le maintien de certaines composantes d'origine des bâtiments patrimoniaux, ce qui peut nuire à l'arrimage des pratiques de patrimoine avec celles de design. Docomomo Québec recommande par ailleurs de développer une vision plus large de la notion d'ensemble d'intérêt patrimonial, qui permettrait d'inclure les ensembles industriels et novateurs au plan urbain. L'organisme invite également la Ville à faire preuve d'un engagement plus résolu dans la conservation du patrimoine religieux, notamment le plus récent, à maintenir et assouplir le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais et enfin, à reconnaître à sa juste valeur l'expertise en patrimoine. Ces propositions sont présentées en détail dans le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Marie Cinq-Mars	Demande des précisions sur la position de l'organisme au sujet de la préservation des bâtiments de patrimoine modeste, lesquels ne seraient plus adaptés à divers égards aux modes de vie d'aujourd'hui / Demande des précisions sur la recommandation visant la rémunération des experts appelés à siéger sur les comités formés pour travailler sur des lieux d'intérêt patrimonial.
Mme Michèle D. Biron	S'interroge sur l'opportunité de permettre la transformation des « maisons de vétérans » afin de les adapter aux besoins actuels.
Mme Anne-Marie Sigouin	Reconnaît l'intérêt du regard à la fois élargi et précis que l'organisme pose sur les meilleures manières d'aborder le patrimoine à Montréal / Cite des initiatives intéressantes de conception de guides à l'intention des propriétaires de maisons d'après-guerre qui souhaitent procéder à des travaux de rénovation / En appelle au soutien à ce type d'initiative, qui permet de préserver le patrimoine tout en tenant compte des réalités d'aujourd'hui.
M. Pierre L'Heureux	Explique que la valeur patrimoniale d'un bâtiment peut aussi s'apprécier sur la base de son implantation propre, au-delà du bâtiment lui-même (ex. espaces de dégagement latéraux).

Cet échange mettant fin à l'audition des mémoires et opinions, la présidente remercie tous les participants pour leurs présentations et les assure que la Commission étudiera avec soin leurs mémoires, afin de déposer des recommandations qui reflètent leurs préoccupations.

4. Levée de l'assemblée

En terminant, la présidente informe l'assemblée que les mémoires qui ont été déposés ce soir seront disponibles en ligne dès demain, sur la page consacrée à la consultation sur le site web des commissions permanentes.

La présidente rappelle que la consultation se poursuivra ici même mardi prochain, le 9 mai, à partir de 19 h. Elle précise que d'autres mémoires de citoyens, d'organismes et d'institutions y seront entendus et que tous et toutes sont invités à assister à cette assemblée.

La séance est levée à 21 h 30, sur une proposition de Mme Nathalie Pierre-Antoine, appuyée par Mme Anne-Marie Sigouin.

DÉPOSÉ LE 18 AVRIL 2018

Michèle D. Biron
Présidente
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste